

RÉALISER VOTRE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Vos besoins

- Disposer d'un document unique d'évaluation des risques conforme à la réglementation
- Identifier et hiérarchiser les risques présents auxquels sont exposés l'ensemble de vos salariés
- Disposer d'un plan d'action santé sécurité cohérent entre vos risques et les mesures de prévention déjà mises en œuvre dans l'entreprise
- Pouvoir sensibiliser les salariés aux risques de l'entreprise et ainsi réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles

Nos atouts

- Mise en œuvre dans de nombreuses entreprises industrielles
- Répondre aux attentes de l'inspection du travail et être conforme aux démarches certifiantes de type ISO 45001 ou MASE
- Consultant bénéficiant de 20 ans d'expérience sur le sujet

Tarif

Nous consulter / Devis sur demande.
Des aides financières sont possibles.

Contact

Luc AUDINET Laudinet@uimmlyon.com
04 78 77 20 37

Notre démarche

• Diagnostic

Elaboration d'un état des lieux de l'entreprise pour définir/identifier :

- les activités des salariés
- les risques associés à chacune de ses activités
- les mesures de prévention déjà mises en œuvre

Ce diagnostic sera élaboré à partir de la visite du site et de l'observation des différentes situations de travail. Plusieurs salariés seront également impliqués via des entretiens pour comprendre les activités réalisées.

La durée du diagnostic est variable suivant la taille et les process de l'entreprise.

• Formalisation du Document Unique

A partir des éléments du diagnostic, le consultant formalise le Document Unique et intègre les risques psychosociaux et l'analyse de la pénibilité. Le consultant recherchera des propositions d'action correctives ou préventives à mettre en œuvre et conformes à la réglementation

• Restitution

La réunion de restitution permet de présenter le projet de Document Unique et de valider les risques identifiés, leurs cotations et les actions proposées. Cette restitution a pour objectif un transfert de la méthodologie et des outils associés afin de permettre à l'entreprise d'être autonome dans la mise à jour de son Document Unique. La restitution peut également être l'occasion de sensibiliser les salariés aux risques identifiés